

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Piloter une affaire du Bâtiment

Numéro du CQP :	150-2024 09 27
Date d'échéance CPNE :	Septembre 2029
Créé par les CPNE du :	27 septembre 2024

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53 41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FFB – Fédération Française du Bâtiment	
Porteur du CQP :	Fédération Française du Bâtiment	Stéphanie Ribeiro 01 40 69 58 19 CQPFFB@national.ffbatiment.fr

Secteur d'activité	BATIMENT
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>Cette qualification est complémentaire au métier de conducteur de travaux. Les compétences de ce dernier ne lui permettent pas de prendre en charges l'intégralité d'une ou de plusieurs affaires. Les compétences du CQP « Piloter une affaire du Bâtiment » lui permettront de prendre en charge un dossier dans son intégralité en s'appuyant sur ses connaissances techniques.</p> <p>Le titulaire du CQP « Piloter une affaire du Bâtiment » prend en charge un projet de construction, de réhabilitation, du besoin du client jusqu'à la réception du chantier. Il coordonne les études techniques en interne ou en externe et rédige le mémoire technique et propose un chiffrage du projet. Il répond à des appels d'offres et participe à la négociation des offres auprès des clients et des prestataires. Une fois le marché de construction signé, le titulaire du CQP « Piloter une affaire du Bâtiment » supervise les équipes travaux et les entreprises prestataires. Il contrôle la gestion financière du chantier, la qualité et la conformité des ouvrages réalisés dans le respect des normes environnementales. Il est le garant du budget et des délais. Tout au long du projet, il est l'interlocuteur privilégié de son client.</p>
---------------------------	--

Classement CCN :	Non concerné
------------------	--------------

Enregistrement au répertoire :	Non concerné
Date d'échéance répertoire :	Non concerné

Référentiel de compétences

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités

Analyser la demande du client en prenant en compte l'ensemble des éléments techniques et réglementaires afin de proposer une réponse adaptée.

Chiffrer l'affaire en fonction des coûts de revient et de la marge de l'entreprise afin de proposer un prix au client.

Rédiger le mémoire technique en décrivant les solutions proposées afin de conclure l'affaire.

Négocier les tarifs tout au long du projet avec les acteurs de l'affaire en prenant en compte les besoins du client et la stratégie de son entreprise afin d'optimiser les coûts.

Manager l'affaire en autonomie en s'appuyant sur les outils de gestion de l'entreprise afin d'assurer le suivi de projet.

Animer les équipes techniques liées à l'affaire en transmettant les informations afin de garantir le bon déroulement du projet.

